

A V I S P U B L I C

Entrée en vigueur

Règlement numéro 0310-012 *amendant le règlement 0310-000 sur le lotissement, tel que déjà amendé*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du 19 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement portant le numéro 0310-012 intitulé "Règlement amendant le règlement 0310-000 sur le lotissement, tel que déjà amendé, afin d'édicter une disposition particulière concernant la longueur d'un îlot pour la zone H-2099.3".

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 25 mai 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bas du présent avis, ainsi qu'à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, bureau 103, à Saint-Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 8 juin 2022.

Le greffier adjoint par intérim,

SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 438-3251

RÈGLEMENT NO 0310-012

**AMENDANT LE RÈGLEMENT 0310-000
SUR LE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE
SAINT-JÉRÔME, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN D'ÉDICTER UNE DISPOSITION
PARTICULIÈRE CONCERNANT LA
LONGUEUR D'UN ÎLOT POUR LA ZONE
H-2099.3**

VU l'avis de motion numéro AM-15015/22-03-15 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.-

Le règlement numéro 0310-000 sur le lotissement, tel que déjà amendé, est modifié en ajoutant suite à l'article 67.16, l'article suivant :

« Article 67.17. Zone H-2099.3

- 1) La longueur minimale d'un îlot est établie à 130 mètres.

ARTICLE 2.-

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

FAR/nl

Avis de motion :	15 mars 2022
Adoption du projet de règlement :	15 mars 2022
Consultation publique :	5 avril 2022
Adoption :	19 avril 2022
Approbation :	25 mai 2022
Entrée en vigueur :	25 mai 2022